



TABLE DE CONCERTATION → A23 - #03

MERCREDI 18 OCTOBRE 2023
15 H 30, A9.61
ORDRE DU JOUR

- | | | | |
|------------|--|-------|--|
| 0.0 | Procédures | 0.2.3 | Excuses |
| 0.1 | Praesidium | 0.2.4 | Adoption |
| 0.2 | Procès-verbal : | 0.3 | Suite du procès-verbal |
| | 0.2.1 A23-02 : 04 octobre 2023 | 0.4 | Lecture et adoption du présent ordre du jour |
| | 0.2.2 Lecture | | |
| 1.0 | Affaires exécutives | | |
| | 1.1 Salaire archiviste | | |
| | 1.2 Comité de sélection permanence étudiante : Suivi | | |
| | 1.3 Formation <i>Prévenir et combattre les violences à caractère sexuel</i> (mandat) | | |
| | 1.4 Plan d'Action A23 | | |
| | 1.4.1 Rénovation du 3 ^e étage (mandat) | | |
| | 1.4.2 Secrétariat, Assurer une transition (mandat) | | |
| 2.0 | Activités des comités | | |
| 3.0 | Délégué-e-s : | | |
| | 3.1 Conseil d'administration du Cégep du Vieux Montréal (1 préuniversitaire, 1 technique) | | |
| | 3.2 Commission des études du Cégep du Vieux Montréal (1 technique) | | |
| | 3.3 Conseil d'administration de la Fondation du Cégep du Vieux Montréal (1 préuniversitaire, 1 technique) | | |
| 4.0 | Ouverture – fermeture de comités | | |
| 5.0 | Locaux | | |
| | 5.1 Réaménagement 3 ^{ème} étage horizon 2023 : comité de travail et réflexion (voir plans + revendication) | | |
| | 5.2 Distribution actuelle | | |
| 6.0 | Finances des comités | | |
| 7.0 | Activités des comités | | |
| 8.0 | Affaires diverses | | |
| 9.0 | Levée | | |

Si vous ne pouvez assister à cette Table de concertation, n'oubliez pas de nous retourner **une lettre d'excuse modèle** ([.doc](#) ou [.pdf](#)) dûment complétée pour être totalement excusé pour cette Table de Concertation

ORDRE DU JOUR DE LA TABLE DE CONCERTATION A23-03 DU 18 octobre 2023
Document disponible sur notre site Internet www.cvm.qc.ca/agecvm

Permanent.e étudiant.e Actuel + salaire minimum		
	21,00 \$	<i>Charge patronal</i>
10h/semaine	210,00 \$	234,15 \$
Total annuel	\$ 6 720,00	\$ 7 492,80

Gérant.e.s de l'Exode		
	26,00 \$	<i>Charge patronal</i>
12h/semaine	\$ 312,00	\$ 347,88
21h/semaine	546,00 \$	\$ 608,79

Secrétaire permanent.e		
	37,50 \$	<i>Charge patronal</i>
20h/semaine	750,00 \$	830,50 \$
30h/semaine	1 125,00 \$	1 205,50 \$
40h/semaine	1 500,00 \$	1 580,50 \$

Annuel		
20h/semaine	36 000,00 \$	40 140,00 \$
30h/semaine	54 000,00 \$	60 210,00 \$
40h/semaine	72 000,00 \$	80 280,00 \$

Etienne Philipart		
	45,00 \$	<i>Charge patronal</i>
10h/semaine	450,00 \$	501,75 \$
Total prévue pour A23	10 800,00 \$	12 042,00 \$
Total prévue pour A23-H24	21 600,00 \$	24 084,00 \$

Archiviste		
	Actuel	
	21,00 \$	<i>Charge patronal</i>
15h/semaine	315,00 \$	351,23 \$
Total prévue pour A23	7 560,00 \$	8 429,40 \$
Total prévue pour A23-H24	15 120,00 \$	16 858,80 \$

Différence entre A22-H23 et A23-H24		
	A22-H23	Actuel
Salaire annuel de la co-secrétaire permanente	33 600,00 \$	- \$
Salaire annuel Etienne Philipart	74 928,00 \$	24 084,00 \$
Permanence étudiante	9594,59	22 478,40 \$
Total des différences		(71 560,19) \$

Total annuel - 26\$
\$ 16 002,48
\$ 28 004,34

25,00 \$	<i>Charge patronal</i>
375,00 \$	418,13 \$
9 000,00 \$	10 035,00 \$
18 000,00 \$	20 070,00 \$

Plan d'action A21

Lutte contre les violences sexuelles

Phase III

- ✓ Considérant le mandat sur le Règlement visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel au sein de l'AGECVM voté par le [Forum Numérique A20-01](#);
- ✓ Considérant nos mandats internes pour lutter contre les violences à caractère sexuel;
- ✓ Considérant le nombre inquiétant d'étudiant.e.s n'ayant pas suivi la formation
- ✓ Considérant que l'AGECVM prend à cœur la lutte contre les violences à caractère sexuels;
- ✓ Considérant les informations transmises au Bureau Exécutif en ce qui concerne le plan de route actuelle;

Le Bureau exécutif propose

- ❖ **Que la formation contre les violences à caractère sexuels devienne obligatoire à tous les signataires, aux représentant.e.s, aux personnes impliquées dans la mobilisation, ainsi qu'aux personnes avec responsabilité de l'AGECVM;**
- ❖ **Que le suivi soit effectué par le Bureau Exécutif, un comité ad hoc ou toute autre instance compétente;**
- ❖ **Que les instances de l'AGECVM puissent appliquer des sanctions, si besoin est, contre un.e de ses membres n'ayant pas suivi la formation;**
- ❖ **Que l'AGECVM procède, en collaboration ou pas avec l'Administration du Cégep du Vieux Montréal, à une campagne de sensibilisation en direction des étudiant.e.s;**
- ❖ **Que l'AGECVM renouvelle les mandats et positions voté.e.s lors des sessions précédentes, principalement le mandat inclus dans le [plan d'action de la session A20](#) : *Règlement visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel au sein de l'AGECVM.***

Plan d'action A21 – Lutte contre les violences sexuelles : Phase III

Assemblée générale A21-01 (08 septembre 2021)



Plan d'action A23

Rénovation 3e étage

- ❖ **CONSIDÉRANT QUE** l'administration compte toujours aller de l'avant avec les rénovations du 3e étage ;
- ❖ **CONSIDÉRANT QUE** ces rénovations affecteraient la disposition actuelle des comités ;

Le Bureau Exécutif propose:

- **QU'**un comité de travail ad-hoc soit mis en place afin de discuter des possibles solutions ;
- **QU'**une proposition d'entente spécifique aux rénovations soit rédigée à l'endroit de l'administration.

Plan d'action A23 – Rénovation du 3^e étage
Assemblée générale A21-01 (30 août 2023)



Plan d'action A23

Secrétariat, Assurer une transition

- ✓ ✓ **CONSIDÉRANT QUE** la/le secrétaire permanent.e est un poste essentiel au fonctionnement de l'association;
- ✓ **CONSIDÉRANT** la situation d'Étienne Philippart, notre actuel secrétaire permanent;
- ✓ **CONSIDÉRANT** l'importance du poste et la lourdeur de la formation qui doit venir avec le poste;
- ✓ **CONSIDÉRANT QUE** le comité mis en place précédemment n'a pas rempli les mandats.

Le Bureau exécutif propose :

- ❖ **QUE** l'AGECVM se dote d'un plan ainsi que de procédures pour la transition, la sélection et la supervision du Secrétariat ;
- ❖ **QUE** l'AGECVM réfléchisse à l'avenir de ce poste ;
- ❖ **QUE** l'AGECVM se charge d'un plan de formation ;
- ❖ **QUE** l'AGECVM procède d'ici la fin de la session H24 à la sélection du ou des remplaceant.e.s au poste ainsi que leurs embauches;
- ❖ **QUE** l'AGECVM, par l'intermédiaire de sa Table de Concertation, met sur pied un comité responsable de la question qui établira et se chargera de tout ce qui est mentionné plus haut ;

Plan d'action A23 – Secrétariat, Assurer une transition
Assemblée générale A21-01 (30 août 2023)

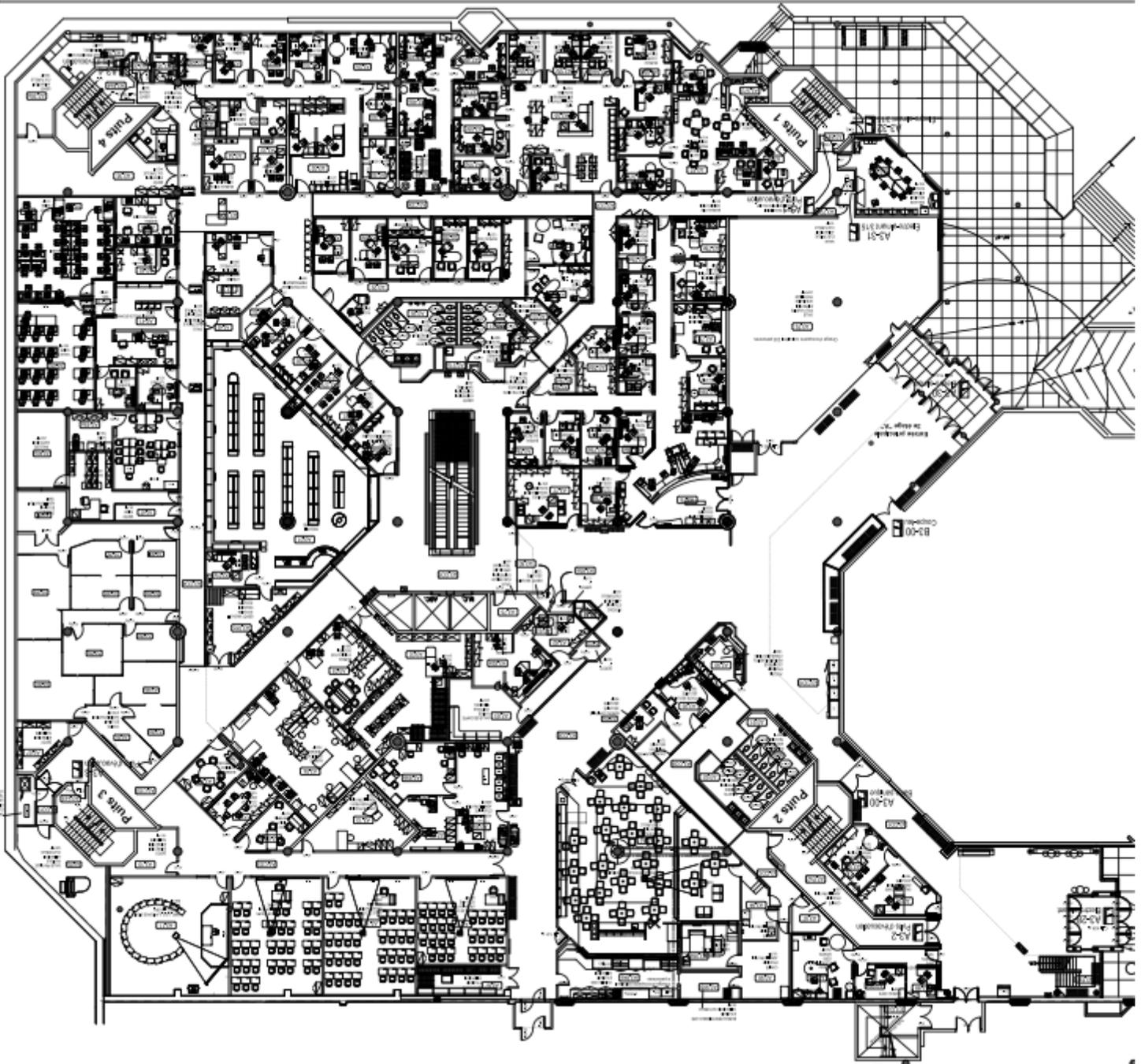


Réaménagement 3^{ème} étage 2023

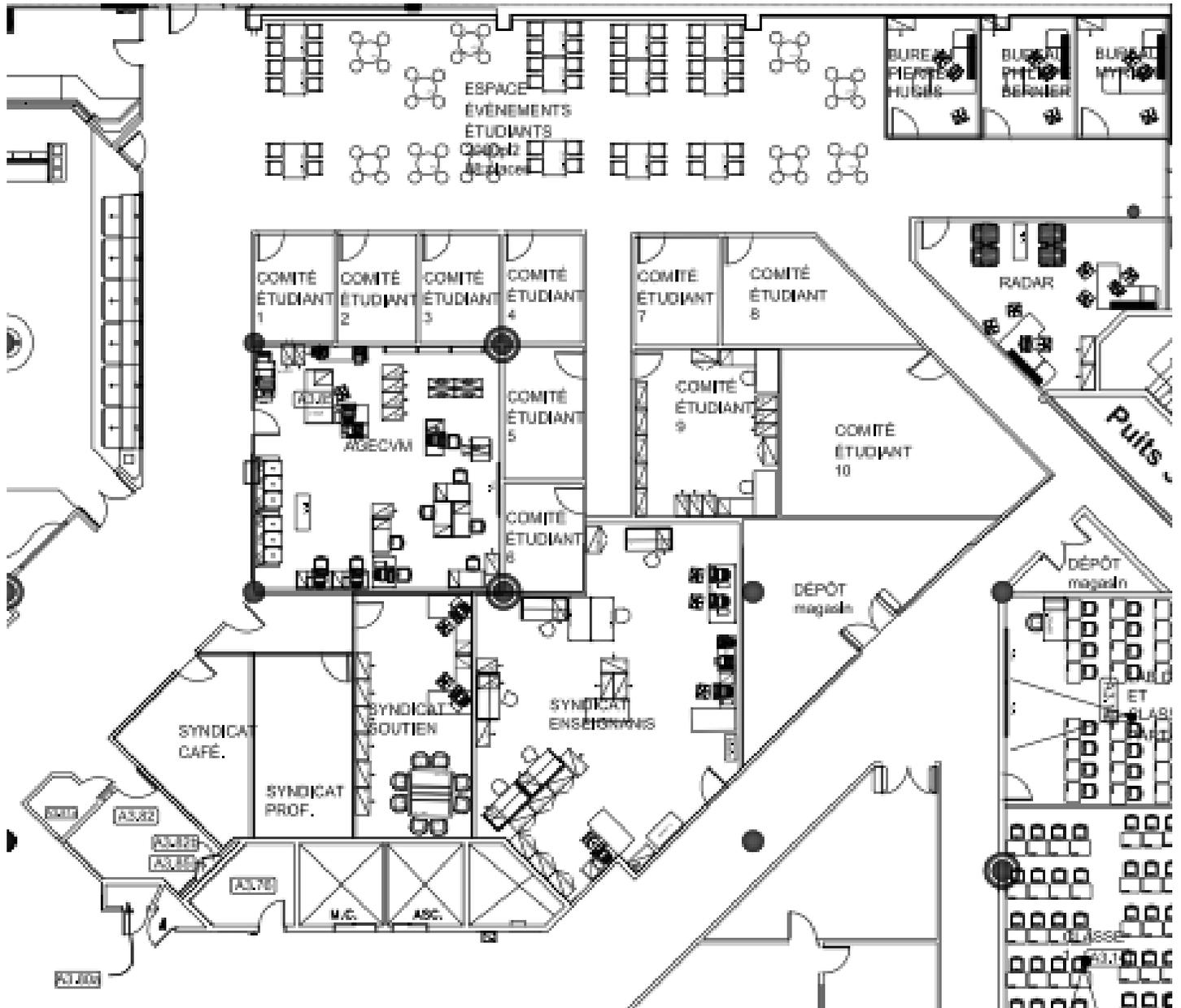
locaux dédiés AGECVM et Comités de l'AGECVM

Documents sur la table (Source : Ressources matérielles du CVM et AGECVM)

1.0 État actuel



2.0 Proposition sur la Table



3.0 Tableau de synthèse (AGECVM)

<u>locaux / en pieds carré</u>	<u>superficie existante</u>	<u>superficie nouvelle</u>	<u>Différence</u>
espaces pour étudiants			
comités	2674	2355	88,07%
AGECVM	785	785	100,00%
salle de musique	200	320	160,00%
espaces rassemblement		1750	
total:	3659	5210	142,39%
Exode	2465	2465	100,00%
espaces bureaux			
radar	117	315	269,23%
techniciens	375	435	116,00%
grand total	6616	8425	127,34%

Géré par AGE CVM

Revendications AGE CVM (rédigées par un comité désigné par ???)

- Le local de Libertad (3.13) ne doit pas être altéré sous aucune façon;
- Les locaux de comités ne doivent pas être séparés par des murs, mais par des cloisons amovibles (telle que nous l'avons présentement) afin de laisser notre droit d'occuper de répartir notre espace comme nous le souhaitons
 - Les plans proposés pour les locaux de comités réduisent fortement la taille de ceux-ci;
 - Les nouveaux locaux proposés ne prennent nullement en compte les besoins de chaque comité. Ce faisant plusieurs d'entre eux se retrouve sans la possibilité d'entreposer leur matériel acquis et/ou d'avoir assez d'espace pour tous leurs membres actifs ;
- Le local de musique proposé se positionne dans un local actuellement occupé par nos archives. Archives qui ont déjà perdu leur précédent : après cette expulsion forcée il a fallu plusieurs mois pour trouver le bon local capable de les accueillir. L'AGECVM ne peut en aucun cas se départir de ses archives qui contiennent des documents inestimables sur l'histoire des luttes sociaux en plus de documents légaux que, par la loi, nous sommes obligé de conserver (copies et originaux);
- Nous rejetons l'existence de « l'espace événements étudiants » tel que proposé pour les raisons suivantes :
 - Il empiète sur des locaux déjà existants;

- Réduction importante de la superficie allouée aux comités de l'AGECVM (baisse de 319 pieds carré (12%) : il ne faut pas que cela s'ajoute à une baisse importante de la superficie depuis 2012;
 - Cet espace proposé ne répond pas à une demande actuelle des étudiant.es. De plus, l'AGECVM n'a pas moins de 24 comités thématiques présentement actifs et moins de la moitié ont accès présentement à un local. Nous manquons déjà d'espace et ce projet accentue gravement ce problème ;
 - La création de cet espace augmente la possibilité de surveillance de nos activités et de celles des étudiant.e.s
- L'espace actuel réservé au service des livres usagés (A3.85a) au sein du secrétariat de l'AGECVM ne se retrouve pas dans la proposition déposée par les Ressources matérielles du CVM : ce local doit pouvoir être fermé, avec accès par une porte au sein du secrétariat de l'AGECVM;
 - Aucune mesure n'est prise pour préserver les murales présentes dans nos locaux, qui sont des œuvres d'art, propriété de l'AGECVM, d'une valeur inestimable et de grande importance dans la culture de nos comités;
 - L'AGECVM déplore le manque criant de consultation de toutes les parties impliquées, la hiérarchisation de ces dernières dans le processus ainsi qu'un actuel manque flagrant de transparence;
 - L'AGECVM condamne le projet tel que présenté de démembrement du troisième étage;